

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2018, à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », à dix-neuf heures, à laquelle séance étaient présents (es) :

Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Monsieur le conseiller : Bruno Sanssouci
Madame la conseillère : Francine Létourneau

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

ABSENTE : Madame la conseillère Suzie Radermaker
après avoir reçu l'avis requis par la loi.

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Résultat du référendum consultatif concernant les insectes piqueurs
3. Appel d'offres S2018-16 – contrôle biologique des insectes piqueurs
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée.

1 **Résolution 2018.12.308**
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 **Résultat du référendum consultatif concernant les insectes piqueurs**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe du résultat du recensement des votes du scrutin référendaire, tenu le 16 décembre 2018.

La majorité des votes va à la faveur de la réponse négative, soit 73% en faveur du non.

Le résultat définitif sera déposé lors de la prochaine séance, après l'expiration du délai de quatre jours qui suit la fin du recensement des votes, en conformité avec les articles 264 et 578 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

3 **Résolution 2018.12.309**
Appel d'offres S2018-16 – contrôle biologique des insectes piqueurs

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public S2018-16 – contrôle biologique des insectes piqueurs 2019-2021;

CONSIDÉRANT qu'à la date limite pour la réception des soumissions, deux soumissions ont été déposées :

CONSIDÉRANT que le conseil a consulté la population sur le sujet via un référendum consultatif;

CONSIDÉRANT que le résultat du scrutin référendaire est négatif à la question *Approuvez-vous que la municipalité de Nominique procède au contrôle biologique des insectes piqueurs sur son territoire au moyen d'épandage de larvicides biologiques?*

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de respecter l'opinion de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres S2018-16 – contrôle biologique des insectes piqueurs, visant Nominique.

ADOPTÉE

4 Période de questions

5 **Résolution 2018.12.310**
Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.